



COMPAGNIE D'ASSURANCE
TITRES CHICAGO
CANADA

Maintenant offert !

Empiètements, restrictions et avis émis après la Date de la police

Nous sommes heureux d'offrir un nouvel avenant qui augmente la protection offerte par notre police d'assurance titres prêt hypothécaire commerciale. Ce nouvel avenant protège les prêteurs hypothécaires contre certains imprévus et les aide à se concentrer sur ce qu'ils font de mieux : Procurer du financement hypothécaire à leurs clients tout en ayant la paix d'esprit qu'ils sont couverts !

Couverture*

L'avenant Empiètements, restrictions et avis émis après la Date de la police offre une protection contre les pertes ou les dommages subis en raison des risques suivants qui surviennent après la Date de la police :

- a) Défaut pour l'emprunteur d'avoir obtenu un permis de construction ou un permis d'occupation pour une structure construite sur la Propriété;
- b) Une structure située sur la Propriété assurée empiète sur un terrain voisin ou celle-ci déroge à la réglementation municipale de zonage quant aux marges de recul;
- c) Une demande de travaux émise après la Date de la police, laquelle entraîne une perte pour le prêteur hypothécaire assuré;
- d) Une amélioration construite par le voisin empiète sur la Propriété assurée; ou
- e) Dérogation à une convention, condition ou restriction publiée sur le titre de propriété.

Comment demander cet avenant

Nous modifions actuellement notre système de commande en ligne afin de permettre la sélection de ce nouvel avenant. Jusqu'à ce que la mise en production soit terminée, il suffit de demander l'avenant en ajoutant une note à la demande d'assurance titres.

Si vous avez d'autres questions, veuillez communiquer avec l'un de nos preneurs fermes expérimentés pour en discuter davantage.

Bureau au Québec – Québec/Est du Canada

1-877-849-3113
residential@ctic.ca
commercial@ctic.ca
www.ctic.ca

Siège social – Ontario/Ouest du Canada

1-888-868-4853
residential@ctic.ca
commercial@ctic.ca
www.chicagotitle.ca

* Veuillez noter que cette couverture n'est pas disponible pour les prêteurs privés, le financement de la construction ou les opérations visant des terrains vacants. Cet avenant est offert aux prêteurs institutionnels pour les hypothèques de 1^{er} ou 2^e rang seulement. Une prime supplémentaire de 100 \$ s'appliquera. Ce document a pour objectif de fournir des renseignements généraux sur l'assurance titres. Pour obtenir plus de détails sur la protection offerte par la police d'assurance, les exceptions et les exclusions, veuillez demander une copie de la police d'assurance de titres complète auprès de nos services. Les défauts connus dans les titres et l'arpentage sont assujetties à l'examen et à l'approbation de la souscription.